

PROGRAMME DES COURSES

- 1/ Ecole d'Athlétisme à partir de 6ans M+F : 860 m
1petit tour 10H00 Gratuit
- 2/ POUSSINS M+F : 1 Petit Tour 1090 m 10H15 - 1,5€
- 3/ BENJAMINS+MINIMES M+F 10H25- 2,5€
1 Moyen tour 1850 m
- 4/ CADETS M+F 10H45 - 4 €
1 Petit tour + 1 Grand tour 3580 m(1xle terril)
- 5/ Junior F + Sénior F + VF 1-2-3-4 11H15 – 5 €
Junior M + Vétéran M 3 + 4
1 Moyen tour+1 Grand tour 4575 m (2xle terril)
- 6/Seniors M + Vétéran 1+2 M 12H00 - 6 €
1 Moyen tour+2 Grands tours 7220 m (3x le terril)

Pas de classement : E.A - ESPOIR ni Vétéran 5 M et F

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE

Pour recevoir les résultats ci dessous votre adresse mail :

CLUB

Catégorie : sexe :

DISTANCE :

N° de licence FFA-FSGT-UFOLEP

SIGNATURE OBLIGATOIRE (des parents pour les mineurs)

Majoration de 1€ pour inscription sur place

IMPERATIF :Photocopie certificat médical ou licence

DENAIN ATHLETIQUE CLUB



FSGT

DIMANCHE 4 novembre 2018 **à DENAIN**

**Avec l'aide de la municipalité, des commerçants et artisans
de Denain, du conseil régional et général et de la CAPH**

27 ème édition

CROSS DE LA GARE d'EAU

Mémorial André Guillermain

**(parc EMILE ZOLA situé derrière
le Parking CARREFOUR)**

Parcours à l'anglaise tracé dans un site superbe et verdoyant
PARCOURS NATURE « ENTRE TRAIL ET CROSS »

Réception et remise des récompenses à 13 H 30
Salle des sports VILLARS

OUVERT A TOUS : LICENCIES ET NON LICENCIES
Coueurs sur route et trails

Buvette et petite restauration sur place (sandwichs)

Récompense à tous les participants –
LOTS ET PRIMES aux meilleurs classés IPNS

REGLEMENT DU CROSS DE LA GARE D'EAU

Article 1- Les courses des catégories école d'athlétisme à vétéran, hommes et femmes sont ouvertes aux licenciés de la FFA et des affinitaires FSGT-UFOLEP et non licenciés aptes médicalement. Non accessibles aux handisports.

Article 2- Il est expressément indiqué que les athlètes licenciés ou non, participent sous leur propre responsabilité, en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical de non contre indication à la course à pied, en compétition, datant de moins d'un an). Pendant la course et après la course.

Article 3- Les athlètes se rassemblent au départ 5 minutes avant les horaires prévus.

Article 4- Les dossards seront remis dès **9 H 00 SALLE DES SPORTS VILLARS**

Article 5- Récompenses :coupe aux meilleurs classés + lots + primes

Article 6- *La présence des athlètes est obligatoire pour la remise des récompenses (lots ou primes)*

Article 7- Les athlètes qui abandonneront devront remettre leur dossard à l'arrivée.

Article 8- Tous les cas non prévus seront réglés par le juge arbitre nommé par l'organisateur.

Article 9- Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols, défense de rentrer dans la salle avec des chaussures à pointes.

Article 10- Les vestiaires se trouvent à la salle des sports Villars. Mise à disposition de douches, toilettes, parkings.

IPNS

Article 11- Le challenge du nombre jeune sera attribué au club le plus représenté affilié soit à la FFA- FSGT- UFOLEP.

Jeune : EA à Minime -M+F-

Article 12- Récompenses : une médaille sera offerte a chaque participant de l'école d'athlétisme à minime M+F - coupe aux 3 premiers - Un souvenir de la course à partir des cadets à vétérans +

Attention pas de catégorie ESPOIR ni Vétéran 5 M et F

Pas de classement pour La catégorie ECOLE D'ATHLETISME

Article 13- Les bulletins d'inscriptions doivent parvenir pour le 30 octobre avec le chèque correspondant (*Chèque libellé au nom du Denain AC*), majoration de 1€ sur place

(retirer les dossards 30 mn avant le départ de la course).

Règlement FFA : changement de catégorie au 1 – 11 - 2018

Article 14 – le dossard ne sera pas remboursé si l'athlète ne court pas : tout désistement entraîne la perte des droits d'engagement.

Rosaire NOVELLI PRESIDENT du DENAIN AC

1145 Rue de Turenne 59220 Denain BP 10335
cedex

Renseignements: 06 67 00 85 69 entre les midis ou après
20H00 **Inscription UNIQUEMENT par courrier +
chèque**

Informations auprès du secrétaire du club

jeanpaul.delahaie@free.fr ou 06 13 80 47 75

résultats consultables sur www.fsgtnord.org

REGLEMENTATION : munissez vous d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course et portant la mention suivante : **ne présente aucune contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.** Soit des licences sportives suivantes : athlé compétition, athlé santé loisirs option running FFA – Pass running FFA – licences FSCF, FSGT, UFOLEP si mention athlétisme. Licences FF triathlon – licences UNSS, UGSEL en cours de validité si titulaires sont engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.